

# Procès-verbal du **CONSEIL MUNICIPAL**

Du 03 JUILLET 2018

**Présents** : Nicolas FEDOU - Marc ASTRIC - Gilles VIEULLES - Magali FLAGEL - Georges AT  
- Jacqueline CALASTRENG - Valérie GRATIAS - Rose-Marie MELENDO - Thomas  
PORTIER - Anne-Marie ROBERT - Fabienne TAPPARO.

**Absents excusés (avec procuration)** : - Régis ARTIS (procuration à Magali FLAGEL) - Joël  
OULIE (procuration à Fabienne TAPPARO) - Claudie TOMASEK (procuration à Nicolas  
FEDOU).

**Absents excusés (sans procuration)** : Néant.

**Absents non excusés** : Vincent MAHOUT.

**Secrétaire de séance** : Magali FLAGEL.

\*\*\* \*\*

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

## **1/ DELIBERATION N°1 : Ressources humaines : Mise en place du RIFSEEP**

Le décret 2014-513 du 20 mai 2014 porte création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (RIFSEEP) ;

Vu le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014, ce régime doit s'appliquer aux agents territoriaux.

Après avis du comité technique en date du 25 juin 2018, Monsieur le Maire propose d'instaurer le RIFSEEP au 1<sup>er</sup> septembre 2018 et d'en déterminer les critères d'attribution.

**Votants** : 14 (dont 3 procurations) ; Pour : 13 ; abstention : 1 ; contre : 0.

## **2/ DELIBERATION N°2 : Rénovation de l'ancienne poste : avenants au marché**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2018-01-11 du 1<sup>er</sup> février 2018 et 2018-02-01 du 07 mars 2018 relatives à l'attribution des marchés de travaux pour la rénovation de l'ancienne poste en trois logements locatifs.

Il précise aux membres du conseil municipal la nécessité d'approuver les avenants ci-dessous pour prendre en compte des modifications de prestations de base dues à des adaptations visant à améliorer la qualité des travaux et devant être réalisées en cours de chantier.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques des avenants n° 1 et n° 2 pour les marchés suivants et propose au conseil municipal de délibérer sur ces avenants :

N° lot	Entreprises retenues	Montant H.T. Marché initial	Avenant N° 1	Avenant N° 2	Nouveau montant HT du marché	Variation
1	CAPELA	71 846.60	600.00		72 446.60	0.83%
2	STC	15 801.64	242.42		16 044.06	1.54%
3	R.B.L. MENUISERIE	32 430.00	2 455.00	-720.00	34 165.00	5.35%
4	VIDAL	30 543.10			-	
5	PASTRELEC	19 308.71	1250.01	2 300.78	22 859.50	18.39%
6	PASTRELEC	14 106.61			-	
7	DUFFAUT	14 182.65			-	
8	CAPELA	21 875.71			-	
9	LACOMBE	9 956.11	518.88		10 474.99	5.21%
10	STC	2 635.54			-	
11	CAPELA	13 597.34			-	
12	BENAZET	11 502.00			-	
13	PASTRELEC	852.87			-	
	<b>Total du marché</b>	<b>258 638.88</b>	<b>5 066.31</b>	<b>1 580.78</b>	<b>265 285.97</b>	<b>2.57%</b>

Votants : 14 (dont 3 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

### **3/ DIVERS**

- 1- **Dimanche 02 septembre 2018** : Forum des Associations  
A 12h00 : pot de bienvenue aux nouveaux arrivants.
- 2- **Samedi 29 septembre 2018** : Journée citoyenne.

Fin de la séance à 19H30.